

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 19 décembre 2024.

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le treize décembre deux mille vingt-quatre s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, M. Philippe HOGOMMAT, Adjoints au Maire.

Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Laurent BOULA, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, Mme Amandine MARTINEZ, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, Mme Barbara LEVESQUE, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

M. Claude MATHON	à	M. le Maire
Mme Tatiana PRIEZ	à	Mme Nicole SIEPI
Mme Laurence TREFENKO	à	Mme Christine ROBERT
Mme Laura BELLOIS	à	Mme Danièle DUBREIL
M. Christian DANDRIMONT	à	M. Mickaël MARC
M. Sylvain LANDEMAINE	à	M. Philippe HOGOMMAT
M. Franck GAILLOT	à	M. Chaouki BOUBERKA

ABSENTS :

M. Daniel HEQUET
M. Nassim KERBACHI
Mme Virginie THERIZOLS
M. Guillaume GINGUENE
Mme Coline OLIVIER

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Nicole SIEPI

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

**280.12.2024 RESSOURCES HUMAINES
CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

Résumé :

Aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique entrée en vigueur le 1^{er} mars 2022, reprenant notamment l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi il appartient à l'organe délibérant de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Enjeux et objectifs :

Il apparaît nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs approuvé par le conseil municipal du 26 septembre 2024, et de créer et supprimer les postes liés :

- Des départs (mutation, retraite, démission,...)
- Aux avancements de grade

Présentation du projet :

Il est donc proposé à l'assemblée de créer et de supprimer les emplois ci-dessous :

A créer	A supprimer	Observations
1 emploi permanent à temps complet de gestionnaire administratif(ve) sur le grade d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 emploi permanent à temps complet de gestionnaire administratif(ve) sur le grade d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Avancement de grade / Erreur sur le grade lors du précédent conseil municipal
1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien restauration sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint technique	1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien restauration sur le grade d'adjoint technique	Départ en retraite d'un agent pouvant être remplacé par un agent d'un grade différent
1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien restauration sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint technique	1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien restauration sur le grade d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Départ en retraite d'un agent pouvant être remplacé par un agent d'un grade différent
1 emploi permanent à temps complet d'électricien sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint technique et d'agent de maitrise	1 emploi permanent à temps complet d'électricien sur le grade d'adjoint technique	Départ en mutation d'un agent pouvant être remplacé par un agent d'un grade différent
4 Créations	4 Suppressions	

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

VU la délibération n°205.09.2024 du 26 septembre 2024, modifiant le tableau des effectifs,

VU le tableau des emplois permanents annexé,

VU l'avis **favorable à l'unanimité** du comité social territorial du 28 novembre 2024,

VU l'avis **favorable à l'unanimité** de la commission plénière du 9 décembre 2024,

CONSIDERANT le tableau des effectifs existant,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et de créer et supprimer les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, A LA MAJORITE, abstention du groupe de l'opposition « Réussir Osny »

Article 1 :

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs, comme suit :

De créer au 1^{er} janvier 2025 :

1 emploi permanent à temps complet de gestionnaire administratif(ve) sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

2 emplois permanents à temps complet d'agent d'entretien restauration sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint technique

1 emploi permanent à temps complet d'électricien sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint technique et d'agent de maîtrise

De supprimer au 1^{er} janvier 2025 :

1 emploi permanent à temps complet de gestionnaire administratif(ve) sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien restauration sur le grade d'adjoint technique

1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien restauration sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

1 emploi permanent à temps complet d'électricien sur le grade d'adjoint technique

Article 2 :

PRECISE que les emplois créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de ces fonctionnaires, par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste demandé ou d'une expérience professionnelle équivalente. La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

Article 3 :

AUTORISE, en l'absence de fonctionnaires ou si la candidature d'un agent contractuel présente un avantage déterminant en matière d'expérience, de formation, ou de compétence, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, dont les candidatures correspondantes aux missions recherchées. La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade de recrutement.

Article 4 :

PRECISE que les dispositions autorisant le recours aux contractuels suivront les évolutions réglementaires et législatives.

Article 5 :

PRECISE que le tableau des emplois permanents est annexé à la présente délibération.

Article 6 :

Les crédits sont inscrits au budget : Chapitre 64

Article 7 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 19 décembre 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Maire

Jean-Michel LEVESQUE

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er octobre 2024
EMPLOIS FONCTIONNELS			3,0	0,0	0,0	3,0
Directeur général des services	1,0	0,0	1,0			1,0
Directeur général adjoint des services	1,0	0,0	1,0			1,0
Directeur des services techniques	1,0	0,0	1,0			1,0
FILIERE ADMINISTRATIVE			58,5	1,0	1,0	58,5
Attaché hors classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Attaché principal	4,0	0,0	4,0			4,0
Attaché	6,0	0,0	6,0			6,0
Rédacteur principal 1ère classe	3,0	0,0	3,0			3,0
Rédacteur principal 2ème classe	3,0	0,0	3,0			3,0
Rédacteur	11,0	0,0	11,0			11,0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	12,0	0,0	12,0	1,0		13,0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	13,0	0,0	13,0		1,0	12,0
Adjoint administratif	5,0	0,5	5,5			5,5
FILIERE TECHNIQUE			102,3	3,0	3,0	102,3
Ingénieur principal	2,0	0,0	2,0			2,0
Ingénieur	2,0	0,0	2,0			2,0
Technicien principal de 1ère classe	2,0	0,0	2,0			2,0
Technicien principal de 2ème classe	5,0	0,0	5,0			5,0
Technicien	2,0	0,0	2,0			2,0
Agent de Maîtrise principal	6,0	0,0	6,0			6,0
Agent de Maîtrise	2,0	0,0	2,0			2,0
Adjoint technique principal de 1ère classe	10,0	0,0	10,0		1,0	9,0
Adjoint technique principal de 2ème classe	10,0	0,0	10,0			10,0
Adjoint technique	60,0	1,3	61,3	3,0	2,0	62,3
FILIERE SOCIALE			21,5	0,0	0,0	21,5

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er octobre 2024
Agent social	4,0	0,5	4,5			4,5
Agent social principal de 2ème classe	2,0	0,0	2,0			2,0
ATSEM principal de 1ère classe	6,0	0,0	6,0			6,0
ATSEM principal de 2ème classe	6,0	0,0	6,0			6,0
Assistant socio-éducatif	0,0	0,0	0,0			0,0
Educateur de jeunes enfants	1,0	0,0	1,0			1,0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	2,0	0,0	2,0			2,0
FILIERE MEDICO-SOCIALE			20,3	0,0	0,0	20,3
Infirmière de classe normale	1,0	0,0	1,0			1,0
Infirmière soins généraux hors classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Infirmière de classe normale	2,0	0,0	2,0			2,0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	3,0	0,0	3,0			3,0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	13,0	0,0	13,0			13,0
Assistantes maternelles	0,0	0,0	0,0			0,0
Médecin	0,0	0,3	0,3			0,3
Psychologue	0,0	0,0	0,0			0,0
FILIERE SPORTIVE			1,0	0,0	0,0	1,0
Educateur A.P.S	0,0	0,0	0,0			0,0
Educateur A.P.S. ppal 2ème classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Educateur A.P.S. ppal 1ère classe	0,0	0,0	0,0			0,0
FILIERE CULTURELLE			15,7	0,0	0,0	15,7
Bibliothécaire	0,0	0,0	0,0			0,0
Assistant d'enseignement artistique ppal de 1ère classe	3,0	1,7	4,7			4,7
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1,0	3,8	4,8			4,8
Assistant d'enseignement artistique	1,0	0,3	1,3			1,3

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er octobre 2024
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppal de 1ère classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppal de 2ème classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Adjoint du patrimoine ppal de 1ère classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Adjoint du patrimoine ppal de 2ème classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Adjoint du patrimoine	1,0	0,0	1,0			1,0
Professeur de danse	0,0	0,0	0,0			0,0
FILIERE ANIMATION			58,2	0,0	0,0	58,2
Animateur principal de 1ère classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Animateur principal de 2ème classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Animateur	5,0	0,0	5,0			5,0
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	0,0	0,0	0,0			0,0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	3,0	0,0	3,0			3,0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe cantine	0,0	6,9	6,9			6,9
Adjoint d'animation cantine	0,0	3,4	3,4			3,4
Adjoint d'animation	37,0	0,9	37,9			37,9
FILIERE POLICE			7,0	0,0	0,0	7,0
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	1,0		1,0			1,0
Chef de service de police municipale	0,0	0,0	0,0			0,0
Brigadier chef principal de police	5,0	0,0	5,0			5,0
Gardien-brigadier de police	1,0	0,0	1,0			1,0
EMPLOIS NON CITES			5,1	0,0	0,0	5,1
Permanence Entre aide Emploi	0,0	0,1	0,1			0,1
Emploi avenir	1,0	0,0	1,0			1,0

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL**TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES**

	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er octobre 2024
Contrat d'apprentissage	3,0	0,0	3,0			3,0
Collaborateur de cabinet	1,0	0,0	1,0			1,0
[...]						
TOTAL GENERAL	273,0	19,6	292,6	4,0	4,0	292,6